



# Beaurepaire Badminton

## REGLEMENT INTERIEUR

Site : [www.beaurepaire-badminton.fr](http://www.beaurepaire-badminton.fr)

Mail : [contact@beaurepaire-badminton.fr](mailto:contact@beaurepaire-badminton.fr)

Toute adhésion à Beaurepaire Badminton suppose l'acceptation sans réserve des statuts, des règles de fonctionnement et le respect de ceux-ci.

## PREAMBULE

- Le Club de Badminton de Beaurepaire est affilié à la Fédération Française de Badminton,
- l'objectif de la section est la pratique du badminton en toute convivialité,
- les dirigeants, librement élus, sont bénévoles,
- le Club est ouvert aux sports loisirs comme aux compétiteurs,
- l'aide de tous les membres est demandée pour la gestion du matériel, pour les tâches administratives, pour la promotion de la discipline et particulièrement lors de l'organisation de compétitions ou de manifestations.

## Article 1 : INSCRIPTION

Elle est ouverte à tous dans la limite des places disponibles en fonction des créneaux mis à disposition du club.

Seul donne lieu à une inscription un dossier dûment rempli et complet.

Pièces à fournir

**POUR TOUS LES ADHERENTS :**

- . la fiche d'inscription dûment remplie,
- . un certificat médical de la Fédération Française de Badminton à récupérer sur le site internet du club (aucun autre certificat médical ne pourra être accepté),
- . le règlement intégral (par chèque(s) ou en espèces),
- . 1 exemplaire du formulaire FFBaD.

**POUR LES MINEURS EN PLUS DES DOCUMENTS CI-DESSUS :**

- . la fiche de droit à l'image et des renseignements médicaux,
- . l'autorisation parentale remplie et signée.

- Certificat médical (plus obligatoire depuis juillet 2024)

Le certificat médical doit être donné au responsable le jour de son inscription au club.

La pratique des activités proposées par la section Badminton n'est autorisée qu'après la présentation d'un certificat médical.

La mention « non contre indication à la pratique du badminton en compétition » est obligatoire.

**DEPUIS JUILLET 2024 : le certificat médical n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un questionnaire médicale à remplir obligatoirement.**

- Cotisation

Elle est annuelle et renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

La saison commence le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N pour se terminer le 30 juin de l'année N+1. Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription.

L'inscription comprend :

- l'adhésion au club,
- la licence auprès de la FFBaD, de la ligue et du Comité Départemental de l'Isère (CODEP38),
- une assurance,
- les volants utilisés lors des entraînements et des interclubs,
- la présence d'un entraîneur pour les créneaux dédiés aux entraînements encadrés.

Son prix pour la saison 2024- 2025 (septembre 2024 - juin 2025) est de :

- Interclubs (adultes uniquement et jeunes à partir de 2006) ou loisir : 140 € comprenant un tube de volants plumes (si inscription avant le 1<sup>er</sup> octobre) et la prise en charge de 2 tournois extérieurs au club pendant la saison et l'accès à tous les entraînements adultes.
- Moins de 16 ans (année de naissance de 2013 à 2009 incluse) : 120€ comprenant l'accès à tous les entraînements moins de 16 ans, la prise en charge de 4 tournois et un tube de volants plumes offert à la 1<sup>ère</sup> compétition.  
Moins de 11 ans (année de naissance jusqu'à 2014 incluse) : 100€ comprenant l'accès à tous les entraînements moins de 11 ans, la prise en charge 4 tournois et un tube de volants plumes offert à la 1<sup>ère</sup> compétition.

## Article 2 : RESPONSABILITES / ENGAGEMENTS

- 1 - La courtoisie et la politesse sont des règles entre les joueurs et les employés du club ou ceux de la commune (gardiens, ....). Elles le sont aussi entre les joueurs et le ou les entraîneurs du club.
- 2 - Chaque adhérent s'engage à respecter l'éthique sportive, le matériel mis à disposition, les locaux et les décisions qui seront prises par le bureau.
- 3 - Le club se dégage de toute responsabilité en cas de pertes ou de vols survenant dans la salle et dans l'enceinte intégrale du gymnase.

### MINEURS :

- a. Tout mineur reste sous la responsabilité totale du ou des parents ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement ou en dehors de la présence de l'entraîneur ou d'un représentant de la section.
- b. Il est demandé aux parents ou au représentant légal de vérifier la présence de l'entraîneur ou animateur dans la salle en début de séance. S'il n'est pas présent, les parents ou le représentant légal devront attendre son arrivée ou celle d'un membre du bureau avant de laisser leur(s) enfant(s).
- c. A la fin du créneau horaire « entraînement » les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club et un parent doit venir les reprendre **dans** le gymnase (sauf autorisation écrite des parents à l'inscription ( Cf documents d'inscription).
- d. Certains créneaux « jeux libres » sont ouverts aux jeunes et aux adultes. Les mineurs qui participent à ces créneaux restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou d'un adulte connaissant l'enfant et désigné par les parents. Ce responsable doit être présent durant tout le créneau de jeu libre.

## Article 3 : INVITES & PERSONNES EXTERIEURES

1 - Un adhérent pourra, à partir du 1<sup>er</sup> novembre de chaque année et de façon occasionnelle, inviter un joueur externe au club.

Pour cela il faudra :

- Que l'adhérent en informe le bureau par téléphone ou par mail à l'adresse [contact@beaurepaire-badminton.fr](mailto:contact@beaurepaire-badminton.fr) au plus tard 48 h avant la date de l'invitation en précisant pour l'invité :  
son Nom, son Prénom,  
le Club où il joue, son N° de licence.
- Que l'invité signe avant de jouer une décharge de responsabilité à retirer auprès d'un membre du bureau présent,
- Que cette invitation se déroule durant un créneau.

Attention, les membres du bureau se réservent le droit de refuser une invitation.

2 - Toute personne extérieure au club et ne rentrant pas dans la catégorie « invité » telle que définie au paragraphe précédent, ne pourra jouer dans les créneaux du club, même si elle est accompagnée par un adhérent.

## Article 4 : SEANCES D'ESSAI

Il est possible de faire 2 séances d'essai avant de prendre la cotisation au club. Pour cela, il est obligatoire de signer une décharge de responsabilité qui sera remise à un responsable du club. Lors de cette séance, la personne à l'essai devra se présenter à un responsable du club afin de s'enregistrer avant de commencer à jouer.

A l'issue de celle-ci, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein Du club.

Une personne ayant effectué ses séances d'essai ne pourra plus jouer dans les créneaux du club tant que le dossier ne sera pas complet.

## Article 5 : ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la FFBaD.

## Article 6 : CONDITIONS D'ACCES AU GYMNASE - DEROULEMENT DES SEANCES

- 1 - Par respect pour les riverains, le stationnement aux abords doit se faire sur le parking dédié au gymnase.
- 2 - L'accès au gymnase est conditionné au respect du règlement intérieur de celui-ci.
- 3 - Tout joueur devra noter son nom et son prénom sur le cahier prévu à cet effet.
- 4 - Le rangement de la salle doit s'effectuer 10 minutes avant la fin et 15 minutes pour les personnes qui souhaitent prendre une douche.
- 5 - En cas d'affluence (lorsqu'il y a plus d'adhérents que de place pour jouer sur un terrain) et afin d'éviter trop d'attente, les matchs devront se dérouler en un set « sec » de 21 points et les joueurs devront tourner pour que chacun puisse jouer.
- 6 - 10 - 0 : tu payes le gîteau.

## Article 7 : MATERIEL & EQUIPEMENTS

- 1 - Les joueurs sont responsables du montage et démontage des filets sur les terrains. Ils doivent prendre soin du matériel et le ranger correctement. Ils doivent respecter impérativement les créneaux horaires et ainsi quitter le gymnase en respectant les heures de fin.
- 2 - Le badminton se pratique en salle :  
chaque joueur doit se présenter sur le terrain muni d'une paire de chaussures de sports en salle (semelles non marquantes), non portée à l'extérieur, et spécialement dédiée à la pratique d'un sport en salle, d'une tenue correcte et réglementaire.  
Des vestiaires sont mis à disposition des adhérents s'ils souhaitent se changer sur place.
- 3 - Le prêt de raquette est possible pendant 2 mois. Au-delà, le licencié s'engage à acheter son propre matériel (le club bénéficie de tarifs préférentiels).

Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle en un état irréprochable, (ranger vos volants, vos bouteilles vides) et vérifier que toutes les lumières soient éteintes et que les barres de sécurité sont bien en place sur les portes donnant vers l'extérieur, avant de quitter la salle.

## Article 8 : INTERCLUBS & TOURNOIS

- 1 - Les membres participants aux interclubs et aux tournois s'engagent à respecter les règlements des compétitions.
- 2 - Le club relayera sur son site internet toutes les invitations qui lui ont été adressées.
- 3 - Tout joueur s'inscrivant à un tournoi (officiel ou pas) représentera le club et se devra d'adopter un comportement exemplaire.

## Article 9 : FORMATIONS

Lorsqu'une formation (SOC, DAB, arbitre...) est prise en charge par le club, l'adhérent formé s'engage à assurer la fonction correspondante sur quatre manifestations pour le Club de Beurepaire Badminton.

Dans le cas contraire le prix de la formation devra être remboursé au club.

TOUT PROBLEME DEVRA ETRE SIGNALÉ DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS À UN DES MEMBRES DU BUREAU.

Tout manquement à ce règlement intérieur pourra entraîner  
Une exclusion temporaire ou définitive du club.